

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.029

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, à 15 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Gilbert LOUX
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2020,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	38 652 784,06	43 816 928,92	+ 5 164 144,86
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		4 519 786,22	+ 4 519 786,22
	Résultat à affecter			+ 9 683 931,08
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	14 007 181,07	16 291 628,02	+ 2 284 446,95
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		1 237 016,49	+ 1 237 016,49
	Solde global d'exécution			+ 3 521 463,44
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	9 224 273,38	414 028,87	- 8 810 244,51
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2020	Report en investissement en recettes (001)		3 521 463,44	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		5 288 781,07	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		4 395 150,01	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	+ 9 683 931,08
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	+ 3 521 463,44
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 8 810 244,51
Besoin de financement de la section d'investissement	5 288 781,07
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	5 288 781,07

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales le 23 mars 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 23 mars 2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

